

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 portant nomination des membres et du président du jury des épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française, dans la spécialité pharmacie polyvalente, prévues au IV de l'article 83 de la loi du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007

NOR : AFSN1530966A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le IV de l'article 83 de la loi du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 ;

Vu le décret n° 2007-123 du 29 janvier 2007 relatif aux procédures d'autorisation d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2007 fixant les modalités d'organisation des épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française prévues aux articles L.4111-2-I et L.4221-12 du code de la santé publique ;

Vu la décision du Conseil d'État statuant au contentieux (section du contentieux, 5^e sous-section) (n°s 337765 et 338216) en date du 22 juin 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées, après tirage au sort, membres des jurys des épreuves de vérification des connaissances et de maîtrise de la langue française, dans la spécialité pharmacie polyvalente, prévues au IV de l'article 83 de la loi du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 :

M. le professeur Rémi Varin.

M. le professeur Bertrand Decaudin.

M. Jean-Marc Dauchot.

M. Vincent Richard.

Article 2

Le professeur Rémi Varin est nommé président du jury.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologie
et du développement professionnel continu,*
G. BOUDET